

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

2011

Bulletin n° 5-2011

SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports... ..	p. 2
Urgence sociale et mobilisations.....	p. 3
Les rencontres Errance 2011	p. 8
Les rencontres Errance 2012.....	p. 8
Les chiens.....	p. 9
Une recherche 2012 « Jeunes en errance et addictions ».....	p. 10
Des nouveaux dans le réseau.....	p. 11

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (Direction Générale de la Cohésion Sociale). Il est adressé aux structures au travail avec des jeunes en errance.

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

Pages Errance sur le site CEMÉA : www.cemea.asso.fr/spip.php?rubrique375

Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

Les jeunes filles, les jeunes femmes, et la rue

Par Agnès Creyemey et Jean Hugues Moralès, dans *V.S.T. (Vie Sociale et Traitement)* n°112, 4^{ème} trimestre 2011, p. 8-15.

C'est la mise en forme de la présentation qu'ils avaient faite aux rencontres Errance 2010.

Le travail à la journée, une réponse pour sortir de l'errance

Un article de Jacques Tremintin dans *Lien Social* n°1031, 27 septembre 2011.

À Saint Nazaire, les jeunes peuvent aller faire quelques heures ou jours de travail en entreprise d'insertion, en étant immédiatement payés. La Mission Locale accompagne ce dispositif en allant alors à leur rencontre sur les sites d'emploi.

L'accès aux soins en accueils à bas seuil d'exigence.

François Chobeaux, dans *le Carnet PSY*, sept-oct 2011, p. 40-41.

Soins physiques, écoute psy : le bas seuil d'entrée se joue également ici. Avec la question pas simple de la limite, et des possibilités d'orientations et de suivis plus approfondis : où, par qui... ?

Jeunes en errance et accompagnement social

François Chobeaux, *Journal des anthropologues*, n° hors-série, 2011, p. 115-128.

C'est la suite d'une communication faite en séminaire d'anthropologie en 2009. Le télescopage entre les réalités des jeunes en rupture et les cadres conceptuels de l'action sociale ; une mise en question de la sociologie de la domination (Castel, Pogam...) comme seul cadre d'analyse.

La rubrique « Zones » du livre « Adolescences contemporaines ».

Dominique Texier, Erès, 2011, p. 348-354.

Un abécédaire où la dernière lettre propose « Zones », avec 7 pages sur l'idée « Zones-rebuts ou non-lieux de l'errance ». Extrait (p. 353) : « L'errance adolescente constitue ce qui résiste à l'enfermement, au principe du concept d'adolescence... Elle est significative de la résistance, à leur corps défendant, qu'opposent certains jeunes à l'uniformisation et à l'homogénéisation de leur tranche d'âge... L'errance fait symptôme social...venant dire le malaise de la culture et le délitement des processus symboligènes... Elle est le signifiant qui désigne au plus près l'état d'abandon en lequel est laissée une jeunesse encadrée et fixée par l'assignation à être adolescent... »

Entre psycho, psychanalyse et anthropologie, un magnifique outil pour réfléchir les fonctionnements des ados. Et le texte sur la zone va nettement plus loin.

50 000 enfants et adolescents en difficulté sociale hébergés en établissements

C'est le thème de *Etudes et Résultats* n°778, octobre 2011, de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) des Ministères du travail du budget et des solidarités.

Sur internet : <http://www.sante-sports.gouv.fr/etudes-recherches-et-statistiques-drees.html>

Squat. La ville est à nous.

Un film de Christophe Coello, 1h30, sorti début-novembre.

8 ans d'histoire du mouvement squatter espagnol.

Des projections organisables partout, à l'initiative de qui voudra.

cf. www.squat-lefilm.com

Enfants confiés, enfants placés : défendre et promouvoir leurs droits.

C'est le titre du rapport du Défenseur des droits remis fin-novembre 2011 au Président de la République. Avec des chiffres qui font mal : lorsque la prise en charge porte sur une durée de un à trois ans, un tiers des enfants connaît deux placements, et 12% connaissent quatre placements. Lorsque la prise en charge dure six ans ou plus, 23% changent trois fois de lieux de placements, 54% connaissent quatre placements ou plus.

Quand la maltraitance institutionnelle fabrique l'errance...

Le rapport complet est sur www.defenseurdesdroits.fr

L'hébergement d'urgence à la rue

C'est le titre efficace d'un article de *Causette* (le mensuel qui a pour phrase-titre « Plus féminine du cerveau que du capiton ») qui revient sur les effets du « Logement d'abord » et sur le squat professionnel de Toulouse.

Causette n°19-2011, p. 32-34.

URGENCE SOCIALE ET MOBILISATIONS : SUITES

Après les mouvements de l'été (voir le bulletin 2001-4), la coordination nationale des professionnels de l'urgence sociale s'est réunie le 27 octobre pour se constituer en association : la CNAPUS (Coordination Nationale des Professionnels de l'Urgence Sociale).

Contact : www.urgencesociale.org Si ce contact traîne un peu, en parler à François Chobeaux qui fera le lien avec les administrateurs de la CNAPUS.

Retour sur l'histoire récente vue par ses acteurs lyonnais, Maud Bigot et Baptiste Ménéghin :

Naissance du réseau des professionnels de l'urgence sociale à Lyon, hiver 2009-2010

À Lyon, au début de l'hiver 2009, aucun nouveau centre d'hébergement n'a ouvert ses portes, contrairement aux années précédentes. C'est ce constat laconique qui introduit une pétition émanant des professionnels de Lyon intervenant dans le champ de l'urgence sociale (centres d'hébergement d'urgence, de soin, accueils de jour, équipes mobiles ...), pétition en appelant à un réel engagement en faveur de l'hébergement des personnes SDF. Alors que les températures étaient encore clémentes, 100 à 130 personnes ayant sollicité le 115 se trouvaient chaque nuit, sans solution. Ce nombre ne reflète que « la partie émergée de l'iceberg », les individus sans logement ni hébergement étant estimés à plusieurs milliers¹. Les capacités en matière d'hébergement d'urgence se trouvaient par conséquent largement insuffisantes. Cette situation lyonnaise était de plus une situation « hors la loi », au regard de l'article 73 de la loi MOLLE² stipulant que : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence » et que « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation ». Dans le Rhône, en décembre 2009, les places à disposition du 115 étaient attribuées pour une durée de une à trois nuits, sans possibilité, pour les personnes hébergées, de demeurer dans les murs de l'établissement les accueillant, suite à la prise en charge leur ayant été accordée. Les écoutants téléphoniques du numéro d'urgence se trouvaient ainsi contraints de gérer, en toute illégalité, une rotation des places d'urgence. Les SDF s'épuisaient par conséquent à appeler quotidiennement le 115, le système de l'urgence sociale les contraignant à errer de centre en centre et à alterner nuits dehors et nuits en structure d'hébergement.

Témoins de cela, les professionnels de l'urgence sociale du département ont décidé de former un réseau, affichant une volonté commune de ne plus être complices des dysfonctionnements du dispositif. Ils partageaient le constat qu'ils n'avaient pas les moyens d'effectuer les missions qui leur étaient confiées.

La pétition

Considérant l'inapplication, dans le Rhône, de l'article 73 de la MOLLE et les conséquences dramatiques de cette non-application pour les personnes de la rue rencontrées chaque jour, le réseau des professionnels a tout d'abord décidé de se mobiliser au travers d'une pétition

¹ MRIE, *Connaissance des personnes sans logement ou hébergement fixe dans l'agglomération lyonnaise. Qui sont-ils ? Quelles attentes ? Quels recours ?* www.mrie.org/personnes-en-difficultes

qu'il a largement diffusée (<http://reelengagementsdf.free.fr/>). Elle a été envoyée à Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme, au préfet du Rhône ainsi qu'aux collectivités locales le 30 Novembre 2010. Il était demandé, dans l'urgence, l'ouverture dès janvier de deux centres d'hébergement d'urgence pérennes, adaptés aux besoins identifiés par les intervenants de terrain ainsi que l'engagement réel de l'Etat et des collectivités locales au travers d'un signe fort pour le maintien, la pérennisation et l'amélioration des structures existantes. Les professionnels réclamaient, à terme, une application locale du rapport Pinte³ et de la loi MOLLE, à partir des diagnostics réalisés sur l'agglomération lyonnaise ; c'est-à-dire un effort financier conséquent à tous les niveaux du dispositif logement/hébergement. Si la réponse apportée ne répondait pas aux exigences formulées, ils s'engageraient dans un mouvement de mobilisation et inviteraient les personnes concernées à faire valoir leurs droits.

La grève

Les demandes formulées dans la pétition (ouverture de deux centres d'hébergement pérennes et mise en place de réelles mesures pour que l'article 73 de la loi MOLLE soit appliqué) n'ayant pu être satisfaites, le réseau des professionnels de l'urgence sociale s'est engagé, comme annoncé dans la pétition, dans un mouvement de mobilisation. Le 28 janvier 2010, 150 à 200 professionnels étaient en grève. Salariés de l'ensemble des structures de l'urgence sociale du département, ils ont manifesté, en leur nom propre, en compagnie de personnes SDF, d'associations tels que les Enfants de Don Quichotte, l'ALPIL, la FAP, le Secours Populaire..., de syndicats, d'élus, dont Nathalie Perrin Gilbert (mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon), ainsi que de citoyens pour demander le respect de l'article 73 de la loi MOLLE ainsi que la création des places d'hébergement nécessaires à son application. Il s'agissait d'un mouvement inédit qui soulignait l'ampleur de la crise dans le département du Rhône.

Ce mouvement de grève a permis que le principe de continuité de l'hébergement soit appliqué, dès le 29 janvier, conformément à la loi. La rotation (trois nuits dehors, trois nuits dedans) prit fin. Il s'agit d'une avancée incontestable et considérable. Il manquait néanmoins toujours, dans le Rhône, un nombre très important de places d'urgence.

Les recours devant le tribunal administratif

En effet, durant les mois de mars et avril 2010, 600 personnes (bien que stabilisées sur leur place d'urgence depuis le 29 janvier) ont été remises à la rue (chiffres du 115) à la suite, à la fin de la prise en charge des nuitées d'hôtel ainsi que des surcapacités hôtelières. De ce fait,

² Abrogeant, en en reprenant le contenu, l'article 4 de la loi DALO.

³ Etienne Pinte, *Propositions pour une relance de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement* www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/rapport_pinte12070608.pdf

700 personnes ayant régulièrement sollicité le 115 durant l'hiver se trouvèrent alors sans solution d'hébergement. Du fait de la pénurie de places et de la faible fluidité du dispositif, l'accès au dispositif d'hébergement, pour ces 700 personnes, était quasiment impossible. Comme annoncé dans la pétition, les professionnels ont, de ce fait, accompagné un certain nombre de personnes, remises à la rue à la fin de la période hivernale, à faire valoir leur droit à la continuité de l'hébergement, en déposant des recours en référé devant le tribunal administratif (article 73 de la loi MOLLE). Le juge a accueilli ces recours favorablement car il a suspendu la décision de « mettre fin au bénéfice du dispositif d'hébergement d'urgence » et a « enjoint au préfet du Rhône de procéder au réexamen de la situation de M. X et de sa famille dans le délai de 48h ». Il s'agit d'une jurisprudence essentielle, jurisprudence que peuvent faire valoir d'autres personnes sur tout le territoire français.

Les rencontres avec le Préfet Régnier

Au regard de la situation de crise que connaissait le département du Rhône, une délégation de professionnels du réseau a été reçue, le 20 Avril 2010 par le Préfet Alain Régnier. Le réseau des professionnels a exprimé de sa satisfaction relative au fait que le principe de continuité de l'hébergement soit désormais effectif (excepté pour les personnes remises à la rue à la fin de l'hiver). Il a néanmoins aussi fait part de ses inquiétudes quant au manque criant de places d'hébergement dans le département. Le Préfet Alain Régnier a invité les professionnels à participer aux réunions du PDAHI, visant, entre autres, à la mise en œuvre du SIAO. Ces réunions ont été, à Lyon, un simulacre de concertation, les fiches actions ayant été rédigées à la hâte par la DDCS sans possibilité de réel travail de fond. Au sein du réseau des professionnels lyonnais, les travailleurs sociaux ont pris le temps de les retravailler avec précision afin d'être en mesure de formuler au Préfet Alain Régnier, des contre-propositions, le 28 juin, date de la seconde rencontre proposée par le délégué interministériel. Le réseau lyonnais s'est aussi fait porte-parole de la situation d'autres villes avec lesquelles il commençait à être en lien suite à la grève (St Etienne, Grenoble, Toulouse, Bordeaux et Paris).

Le travail de mise en réseau des professionnels de terrain et la constitution de la coordination nationale des professionnels de l'urgence sociale

Il a en effet très vite importé aux professionnels lyonnais d'être en mesure de porter une parole dépassant la situation du Rhône. Entre Avril et Octobre 2010, un travail de mise en lien très important a été effectué en vue de constituer une Coordination Nationale des Professionnels de l'Urgence Sociale. L'objet de cette dernière est d'œuvrer, en local et en national, à l'application de l'article 73 de la loi MOLLE. À l'instar du réseau lyonnais, elle se positionne comme vecteur de propositions vis-à-vis de l'Etat (préfectures et DDCS locales,

Préfet Alain Régnier...) à partir d'une expertise de terrain conférant une légitimité de parole et d'analyse singulière. Elle interpelle aussi les pouvoirs publics lorsque cela est nécessaire, en concertation et collaboration avec les associations locales. À ce jour, la Coordination Nationale regroupe des professionnels d'une quinzaine de villes (Lyon, Paris, Val d'Oise, Hautes Seine, Bordeaux, Toulouse, Lille, Grenoble, Rouen, Bastia, Montpellier, Marseille, Montpellier, Guadeloupe, Troyes...). Un certain nombre de réseaux locaux existent déjà. D'autres sont en cours de création.

Le travail avec le Préfet Alain Régnier

Le Préfet Alain Régnier a reçu des représentants de la Coordination Nationale pour une première présentation le 14 Septembre 2010. La coordination a convenu avec lui d'engager un travail régulier, sous formes de rencontres trimestrielles. Une première séance de travail a eu lieu le 8 Février sur la thématique du SIAO.

Depuis le mois de Décembre, la Coordination siège au Comité National de Refondation. Cette instance permet de garder un regard direct sur les décisions politiques, d'insister sur nos constats de terrains. Elle est aussi une grande opportunité de mise en lien avec d'autres représentants de grandes institutions nationales (FNARS, FAP, etc.)

Les grève du 3 Mars et du 2 Août 2011

Si la Coordination soutient l'idée du logement d'abord, elle a eu l'occasion, en Février dernier, d'exposer au Préfet Alain Régnier ses craintes quant aux remises à la rue faisant, suite à la fermeture des centres hivernaux. En local, un certain nombre de réseaux ont été reçus par les DDCS sans qu'aucune réponse n'ait été apportée à ce sujet.

De ce fait, le 3 mars 2011, les professionnels de l'urgence sociale de Paris, Lille, Toulouse, Bordeaux, Lyon et du Gers se sont mis en grève de manière concertée pour demander :

- Conformément à la loi, la non-remise à la rue des personnes hébergées dans des conditions précaires durant l'hiver ;
- Un effort tangible en matière de création de formes de logement adapté ;
- Une refonte complète du dispositif pour appliquer en local la politique du logement d'abord.

Pour le moment, aucune réponse satisfaisante n'ayant été apportée en local, la Coordination en a appelé à M. Nicolas Sarkozy. Elle envisage aussi les suites à donner à cette mobilisation. Plusieurs pistes sont au travail : soutien à l'initiative du Collectif des Associations Unies en vue de déposer de manière massive des DAHO, constitution de référés pour non-respect de l'article 73 de la loi MOLLE, organisation de nouvelles mobilisations, mise en lien, sur chaque territoire, avec les autres acteurs en charge des questions de l'hébergement et du logement...

Au mois de juillet 2011, Xavier Emmanuelli, président fondateur du Samu Social de Paris démissionnait en dénonçant l'impossibilité de concilier l'ampleur de la tâche dans le secteur de l'hébergement et la baisse des crédits.

La Coordination a alors voulu rebondir sur cet événement en appelant à une grève des 115 et des Samu Sociaux, partout en France, le 2 août, afin de revendiquer à nouveau l'absence de réponse aux problèmes posés précédemment, et dans certaines villes, la dégradation des budgets....

Cette mobilisation a été suivie dans 35 départements et a bénéficié d'un relais médiatique sans précédent.

L'association Coordination Nationale des Professionnels de l'Urgence Sociale a été créée en Octobre 2011, afin de formaliser et d'organiser les axes de travail suivis depuis le début de la mobilisation, tout en permettant la recherche de fonds qui faciliteront les échanges sur le territoire.

LES RENCONTRES ERRANCE 2011

Elles viennent d'avoir lieu à Limoges ; compte-rendu dans 3-4 mois...

90 participants, 60 équipes, des nouveaux dans les équipes connues, des équipes pas encore venues : le réseau vit bien.

Deux axes d'échanges : habiter-logement avec une attention particulière aux solutions alternatives pour des façons d'habiter plus ou moins hors-norme ; et « travail-revenus, centré sur les solutions alternatives et ponctuelles de gagner un peu d'argent quand le besoin est là (jobs courts, chantiers...).

Avec un passage en conférence publique, 140 participants, sur les objecteurs de travail, les « décroisseurs », avec Camille Dorival, auteur de *Le travail : non merci !*, livre présenté dans le bulletin 2001-4.

LES RENCONTRES 2012

2012 sera un cru particulier, parce que 3^{ème} année de la convention DGCS-CEMEA pour l'animation du réseau Errance. 3^{ème} et dernière année de cette convention pluriannuelle 2010-2012...

Il est prévu dans la convention d'organiser fin 2012 un colloque national sur l'errance, capitalisant les travaux des 3 ans.

Cette rencontre devrait avoir lieu à Rouen, invitée-accueillie par la ville, avec 250

participants.

Le pré-pré projet est le suivant :

- Deux jours de « colloque » avec une succession d'interventions, de tables rondes...
Les thèmes envisagés : la dimension psychopathologique, les politiques publiques locales, l'errance dans les centres de formation, et les premiers grands acquis de la recherche Errance-Addictions 2012 ;
- Puis un jour exclusivement « réseau Errance » pour revenir sur les contenus du colloque.

À suivre dans les bulletins 2012...

LES CHIENS

Appel à projets 2012 de la Fondation Sommer

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer, sous l'égide de la Fondation de France, a pour mission d'améliorer la relation entre l'homme et l'animal, avec une visée sociale, éducative ou thérapeutique.

La Fondation lance un appel à projets destiné aux professionnels qui intègrent la médiation animale auprès de personnes en difficulté ou en souffrance, dont les personnes sans domicile ou en rupture sociale.

Les participants peuvent être des lieux d'accueil et/ou de vie publics ou privés à but non-lucratif.

La Fondation peut contribuer au fonctionnement (de 1 ou 2 années) ou à l'investissement (2012 uniquement).

Les propositions doivent arriver avant le mardi 31 janvier 2012.

Règlement et dossier de candidature sur www.fondation-sommer.org

Il peut être utile d'informer François Chobeaux et Christophe Blanchard de la dépose d'un dossier...

Opération « Les croquettes du cœur 2012 »

Outre le manque de structures d'hébergements adaptées pour accueillir les personnes sans abri accompagnées de chiens ou de chats, force est de constater que les coûts liés à l'entretien d'un compagnon à quatre pattes (nourriture, soins, etc.) peuvent vite devenir des éléments aggravants de marginalisation pour les propriétaires d'animaux contraints de vivre dans la rue. Élément structurant pour ces personnes fragilisées, l'animal demeure pourtant

une source de réconfort essentiel qui permet à ces propriétaires de mieux appréhender leur quotidien, souvent difficile.

Face à ce constat, l'association Prom'animal qui regroupe des distributeurs, des fabricants et des sociétés de services, a souhaité s'investir pour venir en aide à ces maîtres sans toit.

Pour ce faire, elle a lancé en 2011 une opération de collecte de produits dans huit de ses magasins d'Ile-de-France, baptisée « Les croquettes du Coeur ». Face au succès de cette première édition (plus de 1,5 tonnes de matériel (laises, muselières) et de nourriture récoltée), Prom'animal a décidé de renouveler l'opération au niveau national. Près de 200 magasins vont ainsi participer à la nouvelle édition qui se déroulera du 28 janvier 2012 au 5 février 2012.

Outre cette collecte de produits dans son réseau de magasins partenaires, Prom'animal entend par ailleurs développer l'aspect solidaire de son engagement en mettant en place, courant 2012, des modules gratuits de conseils canins à destination des usagers et des professionnels des associations bénéficiaires de l'opération.

Sociologue et maître-chien de formation, Christophe Blanchard est chargé de faire l'intermédiaire entre les magasins participants et les associations sociales accueillant des usagers en difficulté accompagnés d'animaux.

Les structures du réseau Errance souhaitant recevoir cette manne « croquettique », à répartir parmi leurs usagers, doivent contacter très rapidement Christophe. Après le 10 janvier il sera trop tard...

chrblanchard@yahoo.fr

UNE RECHERCHE 2012 « JEUNES EN ERRANCE ET ADDICTIONS »

Revenir sur les typologies de jeunes en errance, revenir sur les pratiques addictives. En produire un document de synthèse pour les professionnels, et en tirer des propositions d'action.

C'est le programme d'une recherche conventionné par les CEMÉA avec la Direction Générale de la Santé, les conclusions étant à remettre fin 2012.

Le gros du travail de terrain va être fait par Marie-Xavière Aubertin. Les structures du réseau seront efficacement sollicitées pour faire relais pour des entretiens avec des jeunes et des professionnels.

Médecins du Monde-Mission squat est étroitement associé à ce projet.

DES NOUVEAUX DANS LE RESEAU

Bienvenue au Bureau de la santé des populations de la Direction Générale de la Santé, à l'Antenne Médecins du Monde d'Angoulême, au CAARD SATO de Picardie, au CAARUD la rose des vents de Saint Nazaire, à la Maison départementale des adolescents de Loire Atlantique, et à l'association CE-CLER de Clermont Ferrand.

Après les dernières mises à jour, au 9 décembre 2011 le réseau national c'est : 17 « têtes de réseaux », 203 structures de terrain, 15 chercheurs et consultants, 14 centres de formation.